

REVUE DE
LINGUISTIQUE
FRANÇAISE
DIACHRONIQUE

3
2013

DIACHRONIQUES

MARQUES
D'ORALITÉ EN
FRANÇAIS MÉDIÉVAL

Lagorrette – 979-10-231-2153-7



MARQUES D'ORALITÉ EN FRANÇAIS MÉDIÉVAL

AMALIA RODRÍGUEZ SOMOLINOS

Présentation

SOPHIE MARNETTE

Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux

AMALIA RODRÍGUEZ SOMOLINOS

Nel di por ço/ Iço ne di que (Roland, v. 591 et 1959) :
réinterprétation, atténuation, concession en ancien français

ÉVELYNE OPPERMAN-MARSAUX

« Avoi ! avoi ! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de
l'interjection « avoi » en français médiéval

DANIÉLA CAPIN

He, ho, ha, dea : interjections, connecteurs ou marqueurs
discursifs ? Le témoignage des textes en prose médiévaux

DOMINIQUE LAGORGETTE

Insultes et registres de langue dans les *Manières de
langage* : transgression et effets d'oralité

CORINNE DENOYELLE

Les réalisations des actes de langage directifs dans les
Manières de langage

RÉSUMÉS/ABSTRACTS

MARQUES D'ORALITÉ
EN FRANÇAIS MÉDIÉVAL

Marques d'oralité en français médiéval



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013
© Sorbonne Université Presses, 2022

Diachroniques n° 3
ISBN papier : 978-2-84050-904-2

PDF complet – 979-10-231-2147-6

TIRÉS À PART EN PDF :

Présentation – 979-10-231-2148-3
Marnette – 979-10-231-2149-0
Rodríguez Somolinos – 979-10-231-2150-6
Oppermann-Marsaux – 979-10-231-2151-3
Capin – 979-10-231-2152-0
Lagorrette – 979-10-231-2153-7
Denoyelle – 979-10-231-2154-4

Maquette et réalisation :
Compo-Méca (64990 Mouguerre)
Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

Insultes et registres de langue dans les *Manières de langage* : transgression et effets d'oralité¹

Dominique Lagorgette
Université de Savoie (L.L.S.) & IUF

Réfléchir à l'oralité médiévale implique pour le linguiste de se poser un certain nombre de questions autour de ses représentations telles qu'elles sont données dans les textes littéraires : ainsi s'impose un questionnement sur l'accès que l'on peut avoir à la langue parlée à travers les textes, qu'il s'agisse de procès², de théâtre³ ou de manuels de conversation, par exemple, types de discours dont on attend beaucoup sur ce plan car on imagine dans ces trois cas que le rapport aux faits de langue authentiques est plus central que pour d'autres genres où le geste poétique est plus prégnant que la nécessité d'entretenir l'effet de réel que l'on pense aller de soi dans le fait judiciaire et le fait théâtral. De même, si le discours déroge par ses contenus à la règle communément acceptée de la décence, on lui attribuera plus de crédit comme rendant compte d'authentiques émotions et pratiques langagières : le discours marginalisé, tabou, transgressif, quel que soit le nom qu'on veut bien lui donner, semble en effet plus typique de l'oralité que de l'écrit, et s'il surgit soudain sur la page, c'est soit que la situation le rend obligatoire pour traduire la violence des émotions, soit que

-
1. Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche FFI2010-15158/FILO du Ministerio de Economía y Competitividad espagnol (*Plan Nacional I+D+i* 2008-11).
 2. Voir Aude Wirth-Jaillard (sous presse).
 3. Voir Jonathan Beck (2000). On signalera aussi le travail en cours de l'équipe de l'université d'Amsterdam, autour de Jelle Koopmans, sur « Law and Drama: How Theatrical Practices are Defined by, with, and Against the Law in France & French-Speaking Regions (13th-16th centuries) ».

l'on se trouve face à du « populaire ». Bien entendu, même dans cette optique, on soupçonne qu'il y a des limites à ce qui peut être montré puisqu'un médiateur est intervenu en la personne du scribe/auteur. Toutefois, cette idée selon laquelle les « gros mots » sont plus proches du réel que le langage châtié semble avoir la peau dure. Notre propos sera de mesurer si ces idées fréquemment défendues sont pertinentes à partir de l'étude d'un corpus de manuels de « Français langue étrangère des xiv^e et xv^e siècles auquel sera adjoint un corpus secondaire de fabliaux et de farces. Nous nous focaliserons en particulier sur leur usage des insultes car elles nous paraissent catalyser l'ensemble des phénomènes : notre hypothèse est que leur mise en scène des émotions vives dans un relâchement de la vigilance sociale du locuteur les rendrait susceptibles de permettre l'observation des registres mieux que n'importe quels autres syntagmes, le champ lexical de la sexualité mis à part⁴.

1. Représenter l'oralité : de quoi les textes sont-ils capables (coupables ?) ?

La notion même de « représentation(s) » peut suffire à réduire un certain nombre de croyances qui généralement sont erronées ; ainsi ne doit-on pas oublier qu'il y a toujours derrière tout discours un auteur qui fait le lien écrit entre des pratiques parlées qu'il a observées avec plus ou moins d'acuité et une culture n'ayant pas les vernaculaires comme variété de prestige et qui hiérarchise les variétés, comme l'a justement souligné R. Anthony Lodge (1997). Mais même la terminologie est significative des attentes : ainsi, la langue parlée ne peut-elle être envisagée pour le Moyen Âge, il ne peut s'agir que de ses représentations dans et par le code écrit. En effet, pour suivre la nomenclature établie par Claire Blanche-Benveniste (1990, notamment), les trois niveaux écrit/oral/parlé se répartissent le spectre des énoncés ; nous rappelons que sous

4. L'étude parallèle des images et du lexique dans quelques unes des *Cent Nouvelles Nouvelles* est en cours (Lagorgette à paraître 1), tandis que celle des jurons dans le même corpus que celui du présent article fera l'objet d'une étude ultérieure (Lagorgette en préparation).

la notion d'« oral » s'entend une énonciation orale d'un écrit, tandis que « parlé » renvoie à une production orale plus ou moins spontanée, plus ou moins relâchée, mais sans phase écrite préalable. À partir de là, il paraît clair que le seul accès que l'on puisse avoir à l'oralité médiévale n'est précisément qu'oral, la dimension parlée étant pour toujours hors de portée ; cela dit, l'existence d'une seule syntaxe en français permet de postuler que la langue parlée n'est somme toute que la manifestation, mâtinée des variations les plus sensibles dans les textes (diatopique, diastratique et diaphasique), de la même langue, actualisée par une énonciation *hic et nunc*⁵. À une seule, essentielle nuance près : le vers. En effet, il est remarquable de noter que les textes présentant les plus forts taux de jurons et d'insultes sont précisément les textes théâtraux, qui restent en vers alors que les autres genres, hormis la lyrique, sont eux passés à la prose depuis deux siècles, pour la période sur laquelle nous concentrerons notre analyse. Ainsi la littérarité fictionnelle s'affirme-t-elle alors que la situation d'énonciation sur la scène est précisément la plus mimétique qui soit. Cette opposition apparente entre pratique théâtrale et voix, entre présence du corps et texte écrit met en relief une première limite dans la volonté de vraisemblance affichée par les auteurs. Nous verrons qu'il y en a un certain nombre d'autres.

1.1. Le Moyen Âge : sa richesse, ses problèmes méthodologiques

Il est donc proprement impossible d'avoir accès au « parlé » du Moyen Âge, comme le remarquait fort justement Andres Kristol (1993) parmi quelques autres ; de plus, les sources étudiées sont essentiellement littéraires, ce qui s'explique surtout par une tradition : dès les débuts de l'étude de l'histoire de la langue française, ce sont les textes littéraires que choisit la philologie, laissant chartes, comptes, coutumes, registres, etc. aux historiens car jugés trop peu nobles et dignes d'intérêt pour

5. Les structures de l'écrit sont bien présentes dans le parlé, noyées plus ou moins sous les facteurs liés à la production (répétitions, dislocations, cumul du thème, hésitations, « erreurs », etc.) : voir Claire Blanche Benveniste (1990, 2002), notamment.

la mise en place de l'idéologie du standard que la III^e République veut édifier (Lodge 1997). Un siècle et demi plus tard, peu nombreuses sont encore les études sur le français médiéval qui ne se focalisent pas sur la tradition littéraire. Le problème avec les très beaux textes qui constituent ce patrimoine est précisément leur beauté: bras armé d'un projet esthétique, bien souvent formellement formaté par les canons d'un genre, chaque texte se situe dans une histoire des projets de son auteur. Même si, au final, peu des « stars » de l'ancien et du moyen français ont vu leur nom nous parvenir, il n'en reste pas moins que le paramètre de la volonté de créer le beau doit nuancer les démarches de celui qui croit observer la langue alors qu'il en regarde la quintessence.

Ces premières nuances posées, s'ajoute la notion de variation telle que la sociolinguistique l'a définie. Il s'avère que, dans l'ensemble, les variétés de français restent globalement traitées comme un tout, voire un continuum (comme Lodge [1997] l'a souligné), ce qui a pour effet de gommer la variation diatopique, soit liée à un territoire. De plus, on compare souvent des items appartenant à des périodes très étendues alors que l'on sait par ailleurs que le changement linguistique est relativement rapide, avec pour conséquence une variation diachronique largement sous-estimée. Enfin, on ne traite quasiment jamais de la question des registres, la variation diastratique, lorsque l'on s'intéresse à l'ancien et au moyen français. Voici donc bien des difficultés à surmonter, ou des garde-fous à prendre en compte, plutôt, qu'il nous a paru essentiel de rappeler dans ce point liminaire, puisque penser le dialogue en tant que représentation de l'oralité implique tout d'abord de déterminer des principes méthodologiques.

Nous avons choisi, pour présenter une première étude de ces représentations, de nous focaliser sur l'un des marqueurs de l'émotion vive: les insultes, de par leur caractère transgressif des codes sociaux et religieux, semblent en effet de bonnes candidates pour qui veut déceler l'empreinte du locuteur dans l'oralité. Quoi de plus spontané, mis à part une interjection onomatopéique, que le cri de rage, l'accent de colère ou de dénigrement, l'exclamation en un mot formulée face à un

événement inattendu et perçu comme agressif? Ces différents éléments, caractérisés par l'acte de langage qu'ils produisent plus que par leur appartenance à une catégorie grammaticale (Lagorgette 1998, 2003a), témoignent en effet d'une réaction forte du locuteur à son environnement. Il nous semble intéressant d'explorer en particulier un type de sources dont le principe d'existence même repose sur la *mimesis* avec la « vraie » vie, à savoir des manuels de « français langue étrangère », les *Manières de langage* de 1396, 1399 et 1415, textes anglo-normands où le discours se revendique modèle authentique à des fins didactiques puisque leur but affiché est d'apprendre « a parlere, bien sonere et parfitement escriere douce francés, qu'est la plus beale et la plus gracious langage et la plus noble parlere après latyn de scole que soit en monde » (*Man.* 1396, 3, l. 8-11). Même si les auteurs émargent régulièrement au *topos* de modestie face à des locuteurs natifs, il n'en reste pas moins que ces derniers, *auctoritates* de papier mais *auctoritates* tout de même, sont en pâmoison devant la fluidité et la rectitude de leur parlure : ces manuels se veulent et se présentent comme des modèles de « bon français », même s'ils sont clairement ancrés dans une variété. Si le niveau d'intrication des représentations y gagne en complexité, il nous restera toutefois à en faire la part. C'est justement afin de relativiser ces données, qui ne sauraient valoir seules même si elles sont remarquables, que notre corpus secondaire sera convoqué : en amont ou contemporains, des fabliaux⁶, et en aval des farces⁷. Le fait que les textes n'appartiennent pas tous à la même variété (anglo-normand vs variétés continentales) nous semble intéressant pour notre quête d'invariants : il s'agit en effet de mettre en lumière des schémas récurrents, tout en montrant comment des faits de langue marginalisés comme l'injure participent de l'effet

6. Il s'agit des textes contenus dans les compilations de Levy (1978), Raynaud de Lage (1986), Rossi (1992), Brusegan (1994) (le contenu en est détaillé *infra*, note 23) ainsi que les textes réunis sous le libellé « Eighteen Anglo-Norman Fabliaux » sur le *Anglo-Norman Hub*, www.anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc.

7. *La Farce de Maître Pathelin, Le Cuvier, Le Chaudronnier, Le Ramoneur de cheminées, Jenin fils de rien, Le Pâté et la tarte, Le Meunier dont le diable emporte l'âme en enfer.*

d'oralité, notamment en s'insérant dans un jeu avec les registres de langue.

Notre analyse se situe dans le cadre de la pragmatique, en particulier l'étude des actes de langage, tandis que l'approche pour l'établissement du corpus et sa réinsertion dans l'histoire de la langue française est celle de la sociolinguistique variationniste, à laquelle s'ajoute le point de vue de l'analyse de discours, partant du principe que tout discours est marqué par l'idéologie de son locuteur, mais aussi de son milieu de production et de réception. Cette étude s'inscrit dans une réflexion plus générale sur le discours transgressif, son rapport à la norme et à la manière dont peuvent bouger les frontières entre les sphères de l'acceptable et de l'inacceptable. Nous verrons donc tout d'abord comment penser la notion même de transgression et comment les différents actes de langage qui l'accomplissent s'articulent pour former système, avant de passer à l'étude des items.

1.3. Le discours transgressif comme clé: insulter, blasphémer, prier, caresser, quatre actes proches

Un point particulièrement intéressant lorsque l'on se consacre aux études diachroniques sur la transgression langagière est le fait que quatre actes de langage semblent indissociables, qui articulent sur le même continuum violence et caresse verbales: d'une part, injure à la créature et au Créateur sont pensées comme participant du même phénomène, ainsi qu'en témoigne le verbe *blastengier* (Lagorgette, 2003a, 2005a, 2008); d'autre part, et nous serions tentée de dire dans le même mouvement, *jur*er est lui aussi polysémique puisqu'il signifie « promettre » mais aussi « blasphémer ». Cette oscillation pragmasémantique entre deux axes diamétralement opposés au premier abord est plus encore spectaculaire lorsque l'on compare les catégories dans lesquelles sont relevés les termes accomplissant dénigrement ou caresse verbale (et notre diachronie est sciemment longue et inter-variétés):

Catégorie	Hypocoristique	Injure	Juron
Animaux	chaton / agneau de Dieu	morue	cœur de bœuf
Matières/ objets/ substances	ma rosée	ordure	Tabernacle, saint sang Dieu
Mœurs	charmante amie / doux seigneur	menteur	Vain Dieu
Lien filial	ma fille	fil de prêtre	Bonne mère

Ces similitudes dans les classes lexicales s'accroissent notamment lorsque l'on met en parallèle les phénomènes de tabou sur le nom à l'échelle plus large de la dénomination. En effet, comme nous l'avons montré (Lagorgette 2003b, 2005b), nommer autrui est investi pour l'époque médiévale de pouvoirs pragmatiques spectaculaires, puisque dire le nom permet d'agir sur l'autre et d'en modifier éventuellement le destin. Outre les cas bien connus dans la *Chanson de Roland*, où la crainte qu'une mauvaise chanson ne soit écrite sur les chevaliers revient comme une antienne⁸, on se souviendra aussi des nombreux épisodes où les chevaliers refusent de décliner leur *droit nom* (comme Gauvain dans *Le Conte du Graal*), le découvrent (comme Perceval dans *Le Conte du Graal* ou *Le Bel inconnu*) ou luttent pour le maintenir alors qu'une seconde appellation les menace (comme *Jenin fils de rien*). Ce dernier cas nous ramène à la fois à l'injure et au blasphème : injurier, comme diffamer, est tout d'abord tenter de modifier pour le monde l'appellation d'usage d'un être afin que la perception qu'on a de lui/elle change – et le droit ne s'y trompe pas puisqu'injure et diffamation sont toujours des délits qui peuvent mener jusqu'au procès s'ils sont commis publiquement. Comme le souligne Alain Cabantous (1998, 13) :

Le créateur du réel, fondateur du langage, « ne doit donc jamais devenir un élément de sa propre création »⁹. Mais le nom est aussi « le bien le plus précieux que Dieu ait accordé

8. Voir ainsi les vers 1014, 1466, 1517 par exemple.

9. N. Huston (1980, 27).

aux hommes parce qu'il les délivre des faux dieux »¹⁰. C'est pourquoi l'homme ne peut utiliser abusivement ce don sans risquer de se dévoyer.

Car le nom est *senefiance* : le révéler donne emprise, d'où le grand nombre de rituels de type don contraignant associés aux scènes de présentation de soi lors des rencontres. Ainsi, pour reprendre la très pertinente et synthétique remarque de Danièle James-Raoul (1997, 126) : « parce que le nom traduit la personne, s'empêcher de le dévoiler, c'est protéger son identité ». On comprend alors mieux d'où vient le tabou sur le blasphème et son corollaire l'injure, qui tous deux transgressent les codes de courtoisie, certes, mais surtout jouent avec un interdit qui vise ni plus ni moins à protéger l'essence du créateur et de ses créatures.

Ce mécanisme du tabou linguistique demande un éclaircissement, puisqu'il repose sur un paradoxe fondamental, comme le notait Émile Benveniste (1974, 255) :

Un certain mot ou nom ne doit pas passer par la bouche. Il est simplement retranché du registre de la langue, effacé de l'usage, il ne doit plus exister. Cependant, c'est là une condition paradoxale du tabou, ce nom doit en même temps continuer d'exister en tant qu'interdit.

Les listes que nous livrera dans un instant la *Manière de 1399*, les flots d'injures lexicalisées des personnages des farces, mais aussi dans une certaine mesure les mots doux conventionnels des couples, qui transposent autrui dans une redéfinition personnelle, liée à la relation amoureuse (et ce dernier phénomène s'applique bien entendu aussi à l'interaction croyant/divinité) sont autant de moyens en quelque sorte de contrôler socialement l'ampleur de l'acte de langage produit. De la sorte, même ce qui relève des sphères intimes, lorsque l'on transgresse le tabou sur la dénomination définitoire, reste finalement à la porte de l'interdit suprême : prendre la place des démiurges que sont dans le système médiéval la divinité et ses relais terrestres (les parents plaçant dans le *droit nom en*

10. B. Lauret (1993, 33-47).

baptestire l'enfant que Dieu leur a donné ; les prêtres officiant pour le baptême, exorcisant et nommant, comme par un talisman, la créature devenue être ; les rédacteurs des registres notariaux divulguant au monde cette identité, pour la période tardive du Moyen Âge ; les prêtres modifiant le nom de l'épousée par le sacrement du mariage). La mémoire collective qui construit la renommée devient alors l'enjeu de l'insulteur, du blasphémateur qui cherchent à y ancrer la description définie de leur invention en tant que nom propre, remplaçant le droit nom. Ceci explique certainement pourquoi tout mot peut accomplir l'ensemble des actes de langage que nous étudions ici : de la prière au mot doux, de l'injure au blasphème, c'est toujours de re-nommer qu'il s'agit en fait, et chacun des actes gagne d'autant plus de force illocutoire qu'il sort des appellations conventionnellement assignées à ces rôles, en cela qu'il s'approprie, par la nouveauté et la personnalisation du terme choisi, le geste initial de la définition.

Pour parvenir à cette action, de nombreux paramètres entrent en compte, que nous rappellerons brièvement : des conditions particulières (rituels sociaux ou religieux, conventions) sont nécessaires ; de même, intention(s), posture, intonation du locuteur vont tenter d'assurer la réalisation des visées illocutoire et perlocutoire ; la pertinence par rapport au contexte, mais aussi la volonté des deux locuteurs, puisque l'acte s'il est voulu par l'un peut être rejeté par l'autre, en finit la construction (Lagorgette 1998). Il est donc, dans ces conditions, essentiel comme le recommande William Labov (1972, 121) de « distinguer ce qui est dit de ce qui est fait ». Nous ajouterons que la dimension orale est elle aussi un paramètre central : pour que s'accomplisse la métamorphose sociale voulue par l'injurier, le blasphémateur (ou même le séducteur), la présence dans le même espace est primordiale. Le caractère spectaculaire de ces actes, tout comme celui de la prière, elle aussi tentative de prise d'influence de l'un sur le multiple, de l'individu sur son environnement, prend toute sa valeur lorsqu'il est performé en direct, et qui plus est devant un public qui peut y projeter une forme de catharsis sociale. Le

performeur prend des risques : celui d'être jugé présomptueux, agressif, non conforme aux attentes du groupe. Dès lors, la dimension rhétorique de l'assaut, qu'il soit de rage ou de désir, se doit d'être particulièrement soignée afin de témoigner de la sincérité du locuteur : feindre l'émotion et être vu en cette feinte représente un danger social pour le locuteur, dont l'élan violent n'est acceptable que parce qu'il est expression d'une perception de la réalité. Sans la sincérité (qui reste d'ailleurs, sous le nom de « bonne foi » régulièrement invoquée lors des procès traitant des délits d'injure et de diffamation), la violence des émotions n'est en rien tolérable par le système de régulation des individualités.

L'analyse des données de nos corpus nous permettra maintenant de mieux cerner ces mécanismes, où l'expression des émotions violentes médiatisée par l'écrit littéraire ou didactique remplit à la fois ce rôle de soupape de sécurité groupale, de marqueur et de borneur de transgression à travers l'illusion d'oralité que confère la situation même de l'énonciation.

2. Registres et variation(s): représentations de l'oralité et lexique marginalisé

L'ancrage personnel du locuteur dans et par la langue, c'est-à-dire ses manières de décrire le monde et ses réactions à son environnement, passe par toute une palette de modalités discursives, qui peuvent prendre les nuances les plus diverses notamment lorsqu'elles jouent des multiples options offertes par les choix registraux. Si la littérature courtoise et les autres types de textes antérieurs ne donnaient que peu à voir les variations diastratique et diaphasique, l'émergence des fabliaux et du *Roman de Renart* marquent l'entrée en fanfare dans les corpus médiévaux de termes jusqu'alors jamais vus, en particulier dans les dialogues mettant en scène des personnages de classes sociales variées aux prises avec leur sexualité. La vie privée bourgeoise et/ou ouvrière prend en effet en littérature des couleurs intimes qui permettent d'entrer dans la chambre, lorsque la tradition courtoise par exemple en fermait pudiquement la porte, pour paraphraser la belle image d'Ovide, par souci de vraisemblance

et envie de badinage ; dans la chambre mais aussi dans les autres pièces, en fait, avec des formes d'expression de l'intime, du privé qui n'étaient pas dignes d'être montrées auparavant : la littérature en vernaculaire postérieure, des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, prend en effet une liberté de mouvance spatiale qu'avaient de facto d'autres types de discours plus utilitaires (ménagiers, comptes, etc.) lorsque les personnages principaux de ses fictions changent de classe ou lorsque les rôles sont partagés. Dès lors, le lexique marginalisé suit et se projettera sur scène sans plus d'inhibition. Les manuels de « Français langue étrangère », de leur côté la Manche, ont déjà bien entamé cette révélation à des fins didactiques : leur but est de permettre aux marchands et autres anglophones de communiquer dans toutes les situations du quotidien, y compris la colère, la négociation virulente ou les amourettes, les exclamations ou les adresses – bref, toute la palette des actes de langage, y compris les tabous sociaux, dont la présence dans un comportement semble naturelle au rédacteur du manuel. Dès lors, jurons et insultes se multiplient, mais surtout, par rapport aux textes courtois qui les montraient de manière limitée, étendent le spectre de leur variété. Nous postulons que c'est le fait de représenter le dialogue de manière extensive, et qui plus est celui de classes sociales non nobles, qui a contribué à cette prolifération des lexèmes ; montrer des émotions vives dans des situations du quotidien, point commun entre fabliaux, manuels et farces, même si les objectifs sont radicalement différents, entraîne en soi un rapport à la notion d'oralité différent : le dialogue n'est plus là seulement pour révéler des personnages ou attester du vrai, il est aussi une fin en soi, inscrite dans un genre avec un cahier des charges variant selon les objectifs des auteurs mais allant toujours chercher au plus près le lecteur dans son expérience des interactions, dans sa pratique du dialogue, à la manière des *Colloquia*.

2.1. Le dialogue « authentique » comme modalité didactique : du bon usage des insultes

Dans le corpus didactique, la volonté de variété, affichée d'une part par la présence de listes de termes, comme dans les

*Nominalia*¹¹ (ex. 1.a) et d'autre part par la présence d'alternatives dans de nombreux cas, comme cela se produit dans la *Manière de 1396* avec la chanson d'amour (toutes choses égales par ailleurs, puisqu'elle intervient alors que le riche touriste va *s'esbatre* avec une *m'amie* aussi locale qu'éphémère [ex. 1b]); rappelle sans cesse au lecteur la nature même de l'ouvrage qu'il a en mains, même lorsque les termes sont transgressifs : un manuel et non une œuvre de divertissement fictionnelle – même s'il arrive que certaines saynètes ne soient pas sans rappeler d'autres types de récits brefs, comme cela se produit avec la section courtoise de la *Manière de 1396* (ex. 1.c) :

(1.a) « Autre maniere de parler: un homme, une femme, un enfant, une pucelle, un garçon, une garse, un valton, un valet, une chamberiere, un proud homme, une proude femme, **un ribaud, une ribaude, un maquerel, une maquerelle, un putier, une putaigne**, un viellein, une villeine. » (*Man. 1399*, 51-3 à 6)¹²

(1.b) « **M'amie douce et gracieuse / De bien et de courtoisie plaintivoise / a qui j'ay donnee m'amours / [...] vel sic: ma dame gentille de pourtraiture / en vous j'ay mis toute ma cure et m'amour** » (*Man. 1396*, App., 40-12)

(1.c) « Si avient a darrainz que l'escuier s'en ala parler a la dame tout en secret, ainsi lui disant : « **Ma tresgentele, tresamyable et tressoveraine dame** », fist il, « je vous empri tresentierment de cuer q'il ne vous desplese de ce que je vous dirrai maintenant. » (*Man. 1396*, 13-31)

Point commun de ces trois manuels : aucun ne fait l'économie des insultes, tout comme aucun ne fait l'économie des registres : les sections « vel sic » proposent en effet des alternatives qui souvent reformulent dans des styles différents la même idée. Pour prendre l'une des plus spectaculaires :

(2) « Adoncques ne peut chaloir. *Vel sic*: Adoncques je ne fais compt. *Vel sic*: Doncques je ne fais force. *Vel sic*: Il ne m'en

11. Voir A. Kristol (1995, introduction) et (1994) ainsi que J.-C. Chevalier (1998) et ici même la contribution de C. Denoyelle.

12. Nous renvoyons à la *Manière* citée par son année, puis sa page et enfin la ligne à laquelle se présente l'occurrence dans l'édition d'Andrès Kristol. Nous faisons apparaître en gras dans les exemples les occurrences pertinentes pour notre démonstration.

chaut doncques. Ore leve toy. *Vel sic* : Ore levez sus tost. *Vel sic* : Ore sourdez vous le cul tost et appareillés a diner. » (*Man.* 1396, App., 43-17 à 20)

il semble net que la première et la dernière formulation sont très loin l'une de l'autre, bien qu'elles réagissent toutes deux à l'annonce de l'heure encore matinale par le valet fautif¹³.

Les trois *Manieres* n'ont toutefois pas la même stratégie en matière de didactique des insultes : 1396 dissémine les termes au sein de dialogues, ce qui resitue les actes agressifs dans un contexte de négociation particulièrement virulente et d'interactions dont on suit le cheminement argumentatif (l'insulte devient alors l'un des ressorts de cette négociation, montrant les limites de l'un des deux partenaires), tandis que 1399 laisse, elle, libre court aux axiologiques négatifs au sein de listes de lexèmes plus généraux mais aussi dans deux sections bien démarquées alors que 1415 ne présente des insultes qu'au sein d'une liste de statuts sociaux.

Dans le cas des listes, ce sont des termes relevés en apostrophe par ailleurs, soit dans leurs sections dialoguées, soit dans d'autres textes, qui émergent au sein d'une suite :

(3.a) « Autre manier de parler: un homme, une femme, un enfant, une pucelle, un garçon, une garse, un valton, un valet, une chamberiere, un proud homme, une proude femme, un **ribaud**, une **ribaude**, un **maquerel**, une **maquerelle**, un **putier**, une **putaigne**, un villein, une villeine. [...] un damoiseil, une damoiselle, un varlet, une moiliere, un **laron**, une **larronesse**, un sorcier, une sorcieresse, un **murdre**, une **murdriere**. » (*Man.* 1399, 51 – 3 à 6 et 11 à 12)

(3.b) « De la roigne auxi et de la duchesse, d'autrez damez et de la countesse, de la soer et sorceresse, de lez veillez, vewes et virgines, de **lez ribaudes ou paillardez**, **putaignes**, **putevilez et villayns**, **larouns**, **felouns et traitours**. » (*Man.* 1415, 79 – 15 à 18)

13. On appréciera la modernité de cette approche didactique, à savoir la sensibilisation aux registres selon les contextes, les milieux sociaux et les émotions, alors que bien des manuels de FLE actuels en sont encore loin (Lagorgette 2011).

Cette dernière liste est reproduite à l'identique dans le *Liber Donati* qui date de la même période¹⁴.

Si l'ensemble des termes peut en effet renvoyer à des occupations ou statuts, « felons et traitours » semblent moins professionnels (et beaucoup plus épiques).

En ce qui concerne les insultes présentes dans des interactions, elles paraissent réservées aux hommes : la *Maniere de 1396* montre ainsi maître et apprenti en conflit :

(4.a) « **meschiant paillart que tu es** » (*Man. 1396*, 18-16)

un seigneur face à un malappris alors qu'il demande sa route :

(4.b) « Que dea, mettés le chapron, **paillarde**, com tu parles a prodome ! » (*Man. 1396*, 26-22)

et deux épisodes de coucher haut en couleurs entre compagnons :

(4.c) « **Senglant merdous garçon, villain mastin, meschiant paillart que tu es** » (*Man. 1396*, 25-6 à 7) [...] « Dieu mette toy mal an, **meschiant paillarde qui tu es**, qar tu ne cheveras ja » (*Man. 1396*, 35-24 à 25)

La seule occurrence adressée à une femme s'avère en fait destinée à un seigneur travesti par sa machiavélique épouse, laquelle dicte ses mots à l'amant qui ira tromper le mari : il s'agit donc d'un discours direct anticipé (l'insulte au cocu), au sein d'un discours direct (la femme à l'amant) lui-même enchâssé dans un récit (le touriste racontant cette histoire à son hôtesse) :

(5) « Et la vos troverez mon seignour arraié en manere et guyse de moy et batez lui bien et donez lui dez bons horrions sur le dos, ainsi lui disant : “Va t'en a ton lit, **maveise putaigne que tu es**, va t'en de par deable et de par sa mere ové tout [...]” » (*Man. 1396*, 15-15 à 18)

À mi-chemin entre ces deux types de présentations, la *Maniere de 1399* affiche très tôt dans sa nomenclature (soit à la troisième section, d'après la structuration d'A. Kristol) deux listes

14. p. 25-26 : « Lessons parler (...) de la Reigne et de la duchesse et de countesse, de la soer et sorceresse et dez veilez [p. 26] veves, virgynes, **des ribaudez, ou pailardez, putaynez, putiveils et vilayns, larons, felons et traitours.** » (Éd. Merrilees et al., en ligne sur le *Anglo-Norman Hub* : www.anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc?filename=donati-apps.xml&loc=26).

d'insultes qui paraissent finalement peu variées lexicalement : si leurs contextes diffèrent, il n'en reste pas moins que seuls 7 termes émaillent les vingt-six exemples – ces termes sont certes modifiés par des adjectifs, mais on aurait pu s'attendre de la part d'un manuel à plus d'amplitude :

(6) « *Autre manier de langage a parler des bourdeus et de trufes et tenson.*

- (a) **Mauvaise ribaud**, vous mentez.
- (b) Alez, **ribaud**, vous pendre.
- (c) **Ribaud**, vous estes digne d'estre perdu.
- (d) Alez decy, **senglent filz de putaigne**.
- (e) Certez, **pailard**, vous ne eschiverez jamais.
- (f) **Garçon**, vous le achetez.
- (g) **Ribaud**, vous baserez mon cuel.
- (h) Va, **ribaud**, le diable vous confonde.
- (i) **Pailard**, je serrey bien vengé de vous ». (*Man.* 1399, 54-24 à 34)

(7)

- (a) Va, **ribaud**, et te pens.
- (b) Tu mens, **faulz villein**.
- (c) **Paillard**, vous ne eschiverez ja.
- (d) **Garçon**, va decy au deable.
- (e) Alez, **ribaud**, que Dieu vous met en mal an.
- (f) **Larron**, tu averas male aventure.
- (g) **Villein**, vous mentez, et vous le achetez.
- (h) **Ribaud**, tu averas le hault gibet.
- (i) **Garçon**, tu seras tué de male mort.
- (j) **Pailard**, alez hors de ma veue.
- (k) Va decy, **ville puant paillard**.
- (l) **Ribaud**, vous baserez le cul au deable.
- (m) **Larron**, vous fuissez digne d'estre pendu.
- (n) Va te en a ta putaigne, de part le diable, quar vous estes bien cuillez ensemble.
- (o) **Garçoun**, de my tu ne averas ja bien.

(p) **Ribaud**, tu me as mal servi et ce te serra bien acquitté.

(q) **Pailard**, je serrey bien vengé de toy, **ville taigneus que tu es**.

(*Man.* 1399, 55–6 à 23)

Comment évaluer à quel registre appartiennent les différents termes? Seuls le contexte ou le métadiscours permettent d'ordinaire, lorsque par exemple en langue étrangère on est confronté à des lexèmes inconnus, de se repérer dans l'échelle menant de l'acceptable au grossier (pour reprendre des termes classiques). Il se trouve que les *Manieres* ne présentent pour ces listes que peu de ces deux éléments; cependant, on ne peut les ignorer.

Ainsi, la phrase introduisant le paragraphe présente-t-elle un point de vue du narrateur sur les termes dont il égrènera ensuite la litanie. Cette phrase liminaire précise à qui s'adressent les termes: *bourdeus*, que l'*AND*¹⁵ traduit par « jokes » et A. Kristol (1995, 100) par « plaisanteries », indique que le cas des insultes rituelles (Labov 1972) aurait été pris en compte dans les interactions; toutefois, le *Godefroy* traduit lui « bourderie » par « tromperie, mensonge », ce qui réorienterait l'interprétation vers le conflit réel et non feint par jeu. Les deux autres termes, *trufes* et *tensons*, semblent corroborer cette lecture négative, puisque le premier signifie, selon l'*AND*, « falsehood; trick; deceit » (« tromperie, raillerie » selon Kristol, 1995, 115) et que le second renvoie à « quarrel » (« dispute, querelle », Kristol, *ibid*). Dans cet ensemble, il semble clair que c'est bien d'agression que sont chargés les termes, qu'elle soit feinte ou réelle.

La deuxième section de termes n'est pas introduite par du métadiscours; elle semble d'autant plus exotique en sa place qu'elle succède à un paragraphe consacré aux dames, qu'Andrès Kristol a d'ailleurs pris la judicieuse précaution de faire précéder du titre « Conter fleurette à une demoiselle » et dont il souligne en note l'incongruité (« Ce passage semble décalé; il fait double emploi avec le paragraphe 4.2. », note 1, p.55). Dans ce petit paragraphe, point de termes d'adresse fleuris: seul le

15. Consultable en ligne sur le *Anglo-Norman Hub*: www.anglo-norman.net/.

titre classique envers les jeunes femmes est employé. Notre parfait séducteur ne se risque visiblement pas au madrigal (ni à l'abordage des femmes mariées, du reste) :

(8) – Ditez, **damoiselle**, parlez a moy. **Damoiselle**, ou demourez vous? Voulez estre refete? Je vous ay veu ailleurs. Ditez moy, que est vostre nom? **Damoiselle**, veuillez vous aller ovesque moy et vous serrez m'amy? Et que vous donneray je pour estre m'amy? **Damoiselle**, dites en bonne foy. Certes, vous ne avez plus pour moy. (*Man.* 1396, 55-1 à 5)

Il est tout à fait intéressant de noter que l'une des phrases type met en scène la métamorphose du statut qu'impliquerait le succès de la conquête¹⁶: de *damoiselle*, la bienheureuse deviendrait « m'amy », moyennant don¹⁷. Toujours est-il que c'est très finement que le didacticien montre par l'exemple dans quel contexte employer le terme caressif plutôt que le titre de politesse. Néanmoins, cette tentative de séduction semble échouer, comme en témoigne la phrase finale. Ce n'est pas une raison, toutefois, pour interpréter le paragraphe suivant, revenant aux insultes, comme la suite naturelle de cette interaction. Si l'absence de titre est étonnante, vu la rupture sémantique et pragmatique opérée par les deux séries de termes et de contenus, c'est peut-être plutôt parce que l'entête, avec son polysémie *bourdeus* s'applique encore : nous proposons de le traduire par « badineur », en cela que ce mot inclut à la fois la plaisanterie, le fait de courtiser et n'exclut pas toutefois la manipulation, voire la provocation qui peuvent ensuite aboutir au conflit. De la sorte, la section consacrée à l'expression des émotions serait homogène, associant les deux pôles du curseur émotionnel, la convoitise et la colère, le désir et la rage.

En ce qui concerne la co-occurrence, l'étude des pronoms personnels ne donne guère de résultat, les alternances *tu/vous* étant fréquentes et souvent trompeuses dans les *Manières*. Quant aux autres termes, comment en vérifier le registre quand aucune

16. Nous avons souligné ces deux segments.

17. Voir finances? Si ce type de transaction est présent dans l'appendice à la *Manière de* 1396 (p. 39-40, ex.1.b), pas moyen de trancher ici sur le caractère professionnel ou non de la personne choisie par notre touriste.

indication n'est donnée ? Restent les contextes, dont le moins que l'on puisse en dire est qu'ils paraissent de prime abord limités puisqu'il ne s'agit à chaque fois que d'une phrase : à mi-chemin entre *Nominalia* et manuel, cette section paraît trancher avec le reste du volume, plus prolixe d'ordinaire. Toutefois, en examinant les actes de langage produits, on s'aperçoit que la plupart sont des directifs¹⁸, indiquant à l'allocutaire le sort que souhaite lui réserver le locuteur outré, tandis que les présents de l'indicatif accusent l'allocutaire d'actions qui justifient l'appellation dénigrante les précédant¹⁹. En somme, non seulement le rédacteur montre les termes à employer, mais il les associe à toute une série d'autres phrases de malédiction (au sens littéral ou au contraire abstrait). On notera aussi que la plupart des énoncés révèlent les causes ayant amené la dissension dont on assiste au règlement. C'est donc de manière remarquablement synthétique que sont construits ces deux paragraphes.

Seul l'exemple (7.n) ne contient aucune insulte directe (soit en apostrophe), mais il présente le seul juron de la séquence (*de part le deable*) et associe l'injurié à une « putaine » du fait de leurs affinités électives (« bien cuillez ensemble »), ce qui revient à en affirmer l'identité. Il est intéressant de noter que la seule occurrence de juron de la liste s'insère non en surplus d'un axiologique négatif mais en complément d'une injure indirecte. Nous retrouvons en cela la complémentarité des deux actes que nous mentionnions plus haut.

Si nous dressons maintenant la liste des items présents en tant qu'insultes directes dans les *Manieres*, il apparaît qu'assez peu de lexèmes sont finalement relevés :

18. Énoncés à l'impératif (6.b, 6.d, 6.h, 7.a, 7.d, 7.e, 7.j, 7.k, 7.n), emplois du futur de l'indicatif à valeur injonctive (6.f, 6.g, 7.g), emplois du futur à valeur prédictive (6.i, 7.c, 7.h, 7.i, 7.l, 7.o, 7.p, 7.q), subjonctif (7.e, 7.m). Voir ici même la contribution de C. Denoyelle.

19. Soit les exemples 6.a, 6.c et 7.b.

Tableau 2. liste des insultes dans les *Manières de 1396, 1399 et 1415*²⁰

<i>Maniere 1396</i>	<i>Maniere 1399</i>	<i>Maniere 1415</i>
« meschiant paillard que tu es », x2	un ribaud, une ribaude, un maquerel, une maquerelle, un putier, une putaigne, un laron, une larronnesse, un murdre, une meurdiere.	lez ribaudes ou paillardez, putaignes, putevilez et villayns, larouns, felouns et traitours.
« paillarde »		« Pailard » x5 « ville puant paillard »
« senglant merdous garçon »		« senglent filz de putaigne »
« villain mastin »		« Mauvaise ribaud » « ribaud » x9
« maveise putaigne que tu es »		« Larron » x2 « Garçon » x4 « [faulz] villein » x2 « ville taigneus que tu es »

Nous remarquons que les termes contenus dans la liste de la *Maniere de 1415* sont pour la plupart employés ensuite en adresse dans les sections qui développent les interactions agressives. Un seul terme est commun aux trois textes : il s'agit de « putaigne ». En revanche, *1399* et *1415* ont en commun aussi « ribaud » et « laron », tandis que *1396* et *1415* présentent « paillard » et « garçon ». Ce dernier terme mérite un commentaire, de même que « villein » : en effet, si tous deux sont couramment employés dans des contextes non agressifs, ils partagent visiblement la propriété de pouvoir prendre une valeur péjorative. Ce fait est avéré dans d'autres corpus pour « villain » : ainsi en va-t-il des

20. Nous faisons apparaître en gras et entre guillemets les insultes directes (32 occurrences), en romain les insultes des listes (18 occurrences).

fabliaux, comme nous le verrons dans un instant, ainsi que des *Cent Nouvelles Nouvelles*²¹ et de la farce *Jenin fils de rien*²².

En ce qui concerne les adjectifs, on n'en relève que 7 : *ville*, *puant*, *mauvaise*, *sanglant*, *meschiant*, *faulz*, *merdous*, et seul « mauvais » est commun à deux *Manieres* (1396 et 1415).

2.2. Registres et insultes : du bon usage de l'intertextualité (fabliaux)

Si nous comparons maintenant les *Manieres* à un corpus de quarante fabliaux, dans une période allant de la fin du XII^e siècle au début du XIV^e siècle et dans des variétés continentales essentiellement du Nord de la France, comme le précisent les éditeurs, nous relevons une certaine convergence lexicale : 6 substantifs sont présents sur les 24 des fabliaux, et 2 adjectifs (sur 10)²³. On se devra de nuancer ces résultats : en effet, sur quarante textes, seuls 17 contiennent des insultes directes (33 occ.) et 11 des insultes indirectes (15 occ.), tandis que 9 comportent les deux types. Un autre paramètre non dénué d'intérêt est le thème traité par les fabliaux : les prêtres, comme les époux trompés, sont légion, de même que les veuves – or, aucun de ces personnages ne sont présents dans les *Manieres*. Enfin, nous avons noté que les *Manieres* ne présentent aucune occurrence d'insulte à une femme, alors que les fabliaux ne se privent pas de ce trait. On doit donc retrancher des lexèmes des fabliaux les termes trop spécifiques à ce type de récit. Enfin, la variation diachronique s'ajoute à ces différents points puisque les *Manieres* ont parfois plus de cent ans d'écart avec les textes étudiés. Cet ensemble de précautions pris reste finalement un certain nombre de termes communs aux deux types de textes, comme le précise le tableau 3.

21. *CNN*, 5, l. 96, l. 117, l. 148, l. 157.

22. V.10.

23. Nous faisons apparaître en gras dans le tableau ces substantifs et en italiques ces adjectifs.

Tableau 3. les insultes directes dans 40 fabliaux continentaux²⁴

Fabliau	Insultes directes	Fabliau	Insultes directes	Fabliau	Insultes directes
<i>BdP</i>	6 : <i>mauvese</i> gent; dant vilain ; pute orde vieus; pute vielle; pute (x2)	<i>Veuve</i>	4 : <i>faus</i> cuvers; me dame grime; despendus; lere	<i>Berangier</i>	4 : vassal (x3); malvais
<i>TA</i>	2 : <i>faus</i> desleaux; Deu anemis	<i>Trubert</i>	2 : sote; glouz	<i>DolF</i>	2 : esconmeniez; pechiere
<i>3Dames</i>	2 : pute (x2)	<i>Aub</i>	2 : lasse! coupable!	<i>VdB</i>	1 : filz a putain ors
<i>Pmere</i>	1 : prestre desvoiez	<i>4Pr</i>	1 : ribaut	<i>Est</i>	1 : trahitres parjurs
<i>BO</i>	1 : clerjastre	<i>VPP</i>	1 : vilains faus	<i>Treces</i>	1 : pute provee
<i>BH</i>	1 : chaitis a droit	<i>Gombert</i>	1 : cheitis		

Les textes littéraires paraissent bien plus fertiles que les manuels en termes de variété lexicale – littérature et virtuosité

24. Seuls les fabliaux contenant des insultes sont présentés avec un acronyme; les textes contenant seulement des insultes directes sont en gras, ceux qui contiennent des insultes indirectes sont soulignés, ceux qui contiennent les deux sont en gras et soulignés: Levy (1978): *Du vilain asnier*, *Del couvoiteus et del envieus*, *De la dolente qui fu foutue sur la tombe (DolF)*, *Du prestre et du leu*, *Des quatre prestres (4Pr)*, *Du segretain moine*, *Estula*; Raynaud de Lage (1986): *D'Auberee (Aub)*, *De la robe vermeille*, *Du prestre qui ot mere a force (Pmere)*, Hues Piaucele, *d'Estourmi (Est)*, *Des trois dames qui troverent l'anel (3Dames)*, *Le Dit des perdriz*, *Le povre cleric*; Rossi (1992): *La saineresse*, *De la damoisele qui sonnoit (Dson)*, Garin, *Le prestre qui abevete*, Garin, *Les Treces (Treces)*, Garin, *Celle qui fu foutue et desfoutue por une grue*, Garin, *Le chevalier qui fist parler les cons (ChPC)*, Garin, *Berangier au lonc cul (Berangier)*, Gautier le Leu, *Le prestre taint*, Gautier le leu, *La Veuve (Veuve)*, Douin de Lavesne, *Trubert (Trubert)*, Jehan Bodel, *Le Vilain de Bailleul (VdB)*, Jehan Bodel, *Le sohait des vez (SdV)*, Jean Bodel, *Gombert et les deus clers (Gombert)*; Brusegan (1994): Jehan Bodel, *Barat et Haimet (BH)*, *Les quatre sohaïs saint Martin*, *Le vilain qui conquist Paradis par plait (VPP)*, *La borgoise d'Orliens (BO)*, *L'enfent de noif*, *La damoisele qui ne pooit oïr parler de foutre*, Boivin de Provins (*BdP*), *Le vilain mire (Vmire)*, *La sorisete des estopes*, *Le prestre crucefié (PCr)*, Rutebeuf, *li testament de l'asne (TA)*, Jean de Condé, *Li dis du sentier batu*.

obligent, mais aussi choix des sujets, typiquement liés à un genre.

Cette hypothèse est renforcée par un corpus de 18 fabliaux anglo-normands : on ne relève que deux textes qui présentent des insultes, 2 directes (ex. 9.a et b) et une indirecte (ex. 9.c) :

(9.a) N°3 *Marie [de France]: D'un vilein e de sa femme cuntrariuse*, v. 13 : « Tu es », fet il, « **fole pruvee** ».

(9.b) N°9 *Disciplina Clericalis: De la gile de la pere el puiz*, v. 121-122 : « Ha! ha! » dist ele, « **mal lechere**, / Jeo te fray rouger la chere! / »

(9.c) *Ibid.*, v.123-126 : « Demain tes parenz manderay / E tres ben lur mousteray / Cumfaitement me avez traïe / Par vostre pute lecherie. »

Ces deux textes sont datés respectivement de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle. Les trois items ne permettent évidemment pas de déduire beaucoup, toutefois on notera une insulte à une femme (9.a) ; enfin, les termes n'ont aucun élément commun avec ceux des *Manieres* mais se rapprochent des autres textes du même genre (tournure « x prouvé », par exemple).

Il semble donc que la variété dans laquelle les textes sont rédigés n'ait pas d'incidence particulière sur les insultes, à une exception près, « sanglant », typiquement anglo-normand (mais qui n'est pas présent dans les fabliaux de cette variété). En ce qui concerne les registres, le fait que les fabliaux, dans leur ensemble, ne transgressent pas le tabou sur les organes sexuels, les fluides corporels, les substances jugées sales incite à considérer les termes employés comme appartenant à des registres plus hauts qu'attendu puisque l'on caractérise systématiquement depuis la thèse de Joseph Bédier ces textes comme « grossiers »²⁵, toutes choses égales par ailleurs. En effet, c'est dans l'une des *Manieres* et non dans un fabliau que se trouvent des références aux excréments (« senglant merdous garçon », *Man. 1396*) tandis que « sanglant » est aussi relevé dans la *Maniere de 1415*. Même si les registres des *Manieres* paraissent plus élevés que ceux des

25. Voir ici même la contribution de Sophie Marnette.

fabliaux, à première vue, il s'avère donc qu'en ce qui concerne les insultes, les manuels sont en définitive plus « bas ».

2.3. Registres et insultes : du bon usage de l'intertextualité (farces)

Si nous comparons maintenant les items des *Manières* avec les occurrences des farces, plus tardives et d'autres variétés continentales, nous nous apercevons que peu des insultes usuelles de ces manuels sont encore usitées : si « sanglant paillard » est relevé dans *Pathelin* aux vers 947 et 948, soit dans la section du délire de Pathelin, il s'agit précisément d'une phase où il s'exprime en anglo-normand ! En revanche, sans que le locuteur ne soit marqué comme appartenant à une variété de français distincte, on retrouve « sanglant paillard » dans *Le Ramoneur de cheminées* :

(10) v. 251 : « ort, sanglant, paillard, contrefait »

si la ponctuation choisie par l'éditeur est modifiée. Il serait plus plausible en effet de regrouper les deux items dans le même syntagme nominal puisque « sanglant » n'apparaît jamais seul, mais seulement en tant qu'épithète dans le reste du corpus, et que, qui plus est, le manuscrit ne propose pas de découpage des SN.

« Paillard », quant à lui, apparaît dans *Le Ramoneur de cheminées* (v. 254, 267), *Le Meunier dont le diable emporte l'ame en enfer* (v. 184, 326) et *Le Chaudronnier* (v. 165, « truant paillard »), tandis que « larron » est relevé dans *La Farce du Pâté et de la tarte* (v. 256 « trahistre larron »), son corollaire féminin « larronesse » étant présent dans *Le Chaudronnier* (v. 170). Enfin, « mastin » est attesté dans *Le Meunier dont le diable emporte l'ame en enfer* (v. 46 : « villain mastin »).

La pérennité de ces termes dans deux types de variétés à plus d'un siècle d'écart confirme qu'il s'agissait bien de termes usuels ; quant à leur contexte d'emploi, si les *Manières* les présentent peu, il s'agit toujours d'insultes adressées à des hommes, ce qui limite notre accès aux données dans la mesure où les farces présentent des insultes entre sexes.

En ce qui concerne les registres, il semble rapidement évident, lorsque l'on compare les farces aux manuels, que celles-là vont bien plus loin que ceux-ci : ainsi, les références aux différents domaines du tabou sur le corps sont-elles plus marquées et nombreuses. On comparera ainsi :

(4.c) « **Senglant merdous garçon, villain mastin, meschiant paillart que tu es** » (*Man.* 1396, 25-6 à 7)

et

(11) « Je te crain bien, **pauvre chapon, / Ou chia brenna au pourpoint gras** » (*Chaudronnier*, v. 39-40)

où les deux bordées assimilent l'allocutaire à un animal et renvoient aux excréments : la variation registrale est fortement marquée par le choix du lexème (« chia brenna »/« merdous ») et par les compléments, qui renforcent la métaphorisation en en développant le caractère descriptif dans les détails donnés sur la texture de la substance évoquée. De même, si le chien est décrit comme agressif, on est loin du choix d'une bête castrée opéré par « chapon », qui réussit à attaquer à la fois le caractère humain de l'allocutaire et sa virilité. On constate donc que même l'un des syntagmes les plus bas des *Manieres* ne parvient pas à se hisser au niveau de ceux employés dans les farces.

Un autre indice quant aux registres vient des formes où le prédicat traditionnellement élidé dans les insultes directes est présent : les *Manieres* (comme plus tard les récits brefs à l'instar des *Cent Nouvelles Nouvelles*) raffolent de cette forme (voir les exemples [4.a], [4.c], [5] et [7.q]) tandis qu'elle est absente des farces. Nous avons montré ailleurs (Lagorgette 2009) que ces expressions en « x que tu es » marquent une gradation et opèrent une extraction qui met en relief l'identité entre insulte et essence de l'allocutaire, rendant impossible de sa part le rejet de l'énoncé comme le concernant par l'emploi de « l'effet Cyrano » – toujours possible si l'allocutaire choisit d'interpréter le SN d'adresse comme étant un auto-présentatif de son agresseur (par exemple, en lui répondant « Enchanté ! Moi, je m'appelle y »). Cette forme est plus complexe syntaxiquement et serait plus soutenue que la version où le prédicat est élidé ; elle est perçue de fait comme

plus littéraire, ou pour le moins comme plus écrite. Ce dernier point renforce encore l'analyse d'A. Kristol (1993) qui précise que le modèle des *Manières* reste le code écrit.

La tendance émergeant de l'ensemble de ces relevés est toutefois que les hapax restent majoritaires dans les récits brefs, les farces et les fabliaux alors que les *Manières* remplissent parfaitement leur objectif de représentativité des usages médians. En effet, si l'on opère une synthèse des insultes présentes dans les différents corpus, on s'aperçoit que la plupart des items relevés dans les *Manières* sont majoritaires tant avant qu'après leur période : « ribaud », « paillard », « putain », « larron » et « villain » sont les termes les plus fréquents durant ces quelque quatre siècles. C'est donc sur une excellente intuition que repose le travail de sélection des items des auteurs des manuels. Leur choix des registres est de même très fin puisqu'ils donnent accès le plus souvent aux insultes « standard », en livrant toutefois accès ponctuellement à des registres plus bas ou plus élevés. Ils ne tombent pas dans le piège de la vanité, qui aurait consisté à montrer des formes plus « fleuries », telles que celles mises en valeur par la littérature, mais moins connues des locuteurs natifs, en particulier des moins lettrés, qui n'auraient pas forcément, à l'inverse des intellectuels, eu accès aux créations des auteurs de fabliaux. De plus, la pérennité des termes confirme leur usage répandu. Enfin, le jeu des alternatives au sein de dialogues permet à l'apprenti locuteur de mesurer l'impact performatif de ses propos : du littéraire à l'oral relâché, à lui de choisir en connaissance de cause quel effet il souhaite créer sur son allocutaire ; mais, surtout, il a ainsi les moyens de mesurer l'agressivité des énoncés qui sont produits à son encontre.

Le lexique tabou est en effet central dans les cultures : le maîtriser, ou tout au moins être capable d'en situer la force, renforce l'aisance du locuteur de langue seconde dans la mesure où les différents registres dont il manie la finesse dans sa langue maternelle lui sont livrés (voir notamment Lagorgette 2011). Plus courant dans la langue parlée que dans la langue écrite,

ce lexique marginalisé est un bon marqueur de la maîtrise par l'apprenant des différents pans du quotidien; la fascination pour l'argot dans les cours de FLE ne date pas d'aujourd'hui, et l'aspect ludique, qui se dit dans la virtuosité, la créativité du locuteur, participe de ce processus, si fortement mis en relief par les textes littéraires comiques lorsqu'ils amènent sur scène le monde à l'envers du carnavalesque. Le fait de jouer avec le tabou, qui se manifeste aussi dans la création des jurons par souci d'euphémie (Lagorgette 2003b et en préparation), est l'un des ressorts inévitables de l'oralité représentée, d'où son omniprésence dans les textes de divertissement. Les manuels ne s'y trompent pas, en en rendant ponctuellement la présence, la saveur et la force. Toutefois, leur recherche d'une moyenne leur fait aussi exclure l'excès. En conclusion, cette recherche des représentations de l'oralité nous aura permis de repérer quelques critères permettant d'évaluer les registres dans lesquels classer les lexèmes (oralité, contexte situationnel, cotexte, métadiscours, intertextualité, étude des actes de langage produits) tout en saluant la pertinence des choix des auteurs de ces manuels, méthodologiquement beaucoup plus modernes qu'on aurait pu l'imaginer.

Corpus

Choix de fabliaux, éd. Guy Raynaud de Lage, Paris, Champion, 1986.

Eighteen Anglo-Norman Fabliaux, éd. Ian Short et R. Percy, London, Anglo-Norman Text Society, 2000; en ligne sur: www.anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc.

Fabliaux, éd. Rosanna Brusegan, Paris, UGE, coll. « 10/18 », 1994.

Fabliaux érotiques, éd. Luciano Rossi, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 1992.

Manières de langage de 1396, 1399 et 1415, éd. Andres M. Kristol, London, Anglo-Norman Text Society (from Birkbeck College), 1995.

Recueil de farces (1450-1550), éd. André Tissier, Genève, Droz: t. III (*Le Cuvier, Le Chaudronnier, Le Pâté et la tarte, Jenin fils*)

de rien), 1988, t. IV (*Le Ramoneur de cheminées, Le Meunier de qui le diable emporte l'âme en enfer*), 1989, t. VII (*La Farce de Maistre Pathelin*), 1993.

Selected fabliaux, éd. Brian Joseph Levy, Hull, University of Hull, Department of French, 1978.

Bibliographie

- AUSTIN, John Langshaw, 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris, Le Seuil.
- BECK, Jonathan, 2000, « La mise en scène du faux témoignage dans *Pathelin*. Analyse pragmatique », dans D. Hue et D. Smith (dir.), *Maistre Pierre Pathelin : lectures et contextes*, Rennes, PUR, 95-121.
- BENVENISTE, Émile, 1974, « Blasphémie et euphémie », *Problèmes de linguistique générale*, t.2, Paris, Gallimard, 254-257.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire et al, 1990, *Le Français parlé. Études grammaticales*, Paris, CNRS Éditions.
- CABANTOUS Alain, 1998, *Histoire du blasphème en Occident*, Paris, Albin Michel.
- CHEVALIER, Jean-Claude, 1998, « Les colloques médiévaux. Origines, filiations, méthodes. Quelques pistes », *Documents* 22 « Les dialogues dans les enseignements linguistiques : profil historique », 17-26.
- FAVRET-SAADA, Jeanne, 1977, *Les Mots, la Mort, les Sorts*, Paris, Gallimard.
- HUSTON, Nancy, 1980, *Dire et interdire*, Paris, Payot.
- JAMES-RAOUL, Danièle, 1997, *La Parole empêchée dans la littérature arthurienne*, Paris, Champion.
- KRISTOL, Andres Max, 1989, « Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au Moyen Âge : le témoignage des manuels d'enseignement du français publiés en Angleterre entre le XIII^e et le début du XV^e siècle », *Revue de linguistique romane* 53, 335-367.
- KRISTOL, Andres Max, 1993, « *Que dea! Mettes le chapron, paillard, com tu parles a prodome!* La représentation de l'oralité dans

- les *Manières de langage* du XIV^e/XV^e siècle », *Romanistisches Jahrbuch*, 43, 35-64.
- LABOV, William, 1972, « Rules for ritual insults », dans D. Sudnow (dir.), *Studies in Social Interaction*, New York, The Free Press, 120-170.
- LAGORGETTE, Dominique, 1998, *Désignatifs et termes d'adresse dans quelques textes en moyen français*, thèse dactylographiée, Paris 10-Nanterre.
- LAGORGETTE, Dominique, 2003a, « Les syntagmes nominaux d'insulte et de blasphème : analyse diachronique du discours marginalisé », dans A. Rodriguez-Somolinos (dir.), *Thélème*, Madrid, Univ. Complutense, 171-188.
- LAGORGETTE, Dominique, 2003b, « Insultes et sounding : du rituel à l'exclusion? », dans J. Derive et S. Santi (dir.), *La Communauté. Fondements psychologiques et idéologiques d'une représentation identitaire*, Grenoble/Chambéry, MSH-Alpes/CERIC, 117-148.
- LAGORGETTE, Dominique, 2005a, « *Sainsandieu!* De l'indicible à l'indistinct – étude de quelques GN blasphématoires en diachronie », dans I. Vilkou-Poustovaïa (dir.), *Faits de langue*, « L'exception », 85-92.
- LAGORGETTE, Dominique, 2005b, « La vérité du nom : métadiscours sur le *droit nom*, métadiscours sur l'origine? », *Bien dire, Bien apprendre*, 23, « Le vrai et le faux au Moyen Âge », dir. É. Gaucher, 277-293.
- LAGORGETTE, Dominique, 2009, « Étude diachronique des structures axiologiques de type [x que tu es] vs. [x!] », dans D. Apotheloz, B. Combette et F. Neveu (dir.), *Les Linguistiques du détachement*, Berne, Peter Lang, 333-346.
- LAGORGETTE, Dominique, 2011, « Idéologie du standard et didactique de la variation en FLE à l'ère du CECR », dans T. Pooley et D. Lagorgette (dir.), *On linguistic change in French: socio-historical approaches. Mélanges offerts à R.A. Lodge*, Chambéry, Éditions de l'université de Savoie, 253-273.
- LAGORGETTE, Dominique, à paraître, « Staging transgression through text and image: violence and nudity in the *Cent Nouvelles*

Nouvelles (ms. Hunter 252 & Vêrard 1486) », dans R. Brown Grant & R. Dixon (dir.), *Text and image in medieval French narrative*, Turnhout, Brepols.

LAGORGETTE, Dominique, en préparation, « Jurons et blasphèmes dans quelques textes des XIV^e et XV^e siècles : représentations de l'oralité et transgression ».

LAURET, Bernard, 1993, « Tu ne prononceras pas le nom de Dieu en vain », dans P. Darteville, Ph. Denis et J. Robyn (dir.), *Blasphèmes et libertés*, Paris, Éditions du Cerf, 33-54.

LODGE R. Anthony, 1993/1997, *Le Français, histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard.

WIRTH-JAILLARD, Aude, sous presse, « De Estienne Husson pour ce qu'il dit à Jannon Morelot : "un filz de bastarde ne me puet valoir !" : représentation de l'oral dans les documents comptables médiévaux », dans D. Lagorgette, P. Larrivée et H. Constantin de Chanay (dir.), *Représentations du sens linguistique 5*, Chambéry, Éditions de l'université de Savoie.

Résumés/Abstracts

Sophie MARNETTE, Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux

Résumé

Les lais médiévaux ont un rapport complexe à l'oralité puisqu'ils se présentent comme la transposition en vers romans de récits chantés composés par les Bretons et racontant les aventures « vraies » d'hommes et de femmes du passé. Cet article examine comment ces textes construisent les locuteurs du récit. La première partie étudie comment la voix du locuteur-narrateur est mise en scène dans les prologues et épilogues qui forment le cadre du récit tandis que la deuxième partie se penche sur la représentation des paroles et pensées des personnages, par le biais du discours direct mais aussi par celui d'autres catégories du discours rapporté (discours indirect et discours indirect libre) qui n'accordent pas au personnage la position de locuteur à part entière mais seulement celle d'énonciateur. Il s'agit notamment de voir si les lais construisent leurs locuteurs différemment d'autres genres narratifs courts comme celui des fabliaux, dont on s'accorde à dire qu'ils sont parfois difficiles à distinguer. Une question annexe mais non moins importante est de se demander si les lais anonymes se comportent autrement que les lais dits « de Marie de France ». Le corpus examiné se compose de trente et un lais (y compris les douze lais dits « de Marie de France ») et d'un choix de soixante-deux fabliaux.

Abstract

Medieval *lais* show complex links with orality since they present themselves as the transposition in romance verse of sung narratives composed by ancient Bretons and telling the « true » adventures of past men and women. This article examines how these texts construct their various narrative voices (be it the narrator or the characters). The first part studies how the voice of the narrator-locutor is staged in the prologues and epilogues framing the narratives while the second part envisages characters speech and thought presentation via Direct Speech but also through other reported discourse categories (Indirect Speech, Free Indirect Speech) that do not grant characters the same importance as fully fledged « locutors ». An important objective is to see whether *lais* construct their narrative voices differently than other short narrative genres such as *fabliaux*, even though both genres can arguably be difficult to distinguish. Additionally the article also wonders whether anonymous *lais* behave differently from the so-called « *lais de Marie de France* ». The corpus contains thirty-one *lais* (including the twelve « *lais de Marie de France* ») and a sample of sixty-two *fabliaux*.

Amalia RODRIGUEZ SOMOLINOS, *Nel di por ço/lço ne di que* (*Roland* v. 591 et 1959) : réinterprétation, atténuation, concession en ancien français

Résumé

L'article présente une description sémantique de deux structures de l'ancien français : *p nel di por ço q et iço ne di que non-p q*. Elles sont la marque d'une stratégie argumentative du locuteur et constituent un commentaire de celui-ci portant sur l'énonciation. Dans les deux cas, la structure en *ne di* réalise une mise à distance de l'énoncé, ce qui produit un effet d'atténuation :

a) *La gent de France iert blecee e blesmie ; / Nel di por ço, des voz iert la martirie* (*Roland* v. 591) : *nel di por ço* bloque une conclusion qui serait favorable aux païens et qui est attribuée

à l'allocutaire. Il y a réinterprétation de *p* : « Mais comprenez-moi bien / mais n'allez pas croire que vous aurez le dessus ». La structure *p nel di por ço q* réalise un mouvement argumentatif à valeur concessive. Dans *La Chanson de Roland*, cette structure est difficilement interprétable. Elle n'est compréhensible qu'à partir de l'étude de structures similaires en ancien français, *pas ne di que ... mais / ce ne di je mie que*, où le verbe *dire* introduit une complétive et, dans les textes du XIII^e siècle, est parfois suivi par *mais*.

b) *Iço ne di que Karles n'i ait perdut. / Ne a muiler ne a dame qu'aies veüd / N'en vanteras el regne dunt tu fus* (*Roland* v. 1959) : La double négation dans *Iço ne di que Karles n'i ait perdut* met en place un point de vue positif *p Karles i ad perdut* dont le locuteur se distance. Ce point de vue mis à distance fait partie d'une stratégie concessive.

Nel di por ço et *iço ne di que non-p* sont des marqueurs pragmatiques à valeur concessive. Ils servent de point de départ à l'étude des stratégies concessives en ancien français, depuis les structures paratactiques en *p, q* jusqu'à celles en *p mais q*. La structure *p nel di por ço q* constitue une étape intermédiaire dans cette évolution.

Abstract

The paper presents a semantic description of two Old French structures: *p nel di por ço q* and *iço ne di que non-p q*. They mark an argumentative strategy of the speaker, as well as a comment on the act of utterance. Both structures including *ne di* function as hedges, they lessen the force of the utterance:

a) *La gent de France iert blecee e blesmie;/Nel di por ço, des voz iert la martirie* (*Roland* v. 591): *nel di por ço* blocks a conclusion that would be favourable to the pagans and that is attributed to the addressee. *P* is reinterpreted: "Don't misunderstand me though/ but don't think you will have the upper hand". The structure *p nel di por ço q* carries out an argumentative movement with a concessive value. In the *Chanson de Roland*, it is not easy to interpret. It can only be

understood by studying similar structures in Old French like *pas ne di que ... mais/ce ne di je mie que*, in which the verb *dire* introduces a complement clause and is sometimes followed by *mais* in 13th century texts.

b) *Iço ne di que Karles n'i ait perdut./Ne a muiler ne a dame qu'aies veüd/N'en vanteras el regne dunt tu fus* (Roland v. 1959): The double negation in *Iço ne di que Karles n'i ait perdut* establishes a positive point of view *p Karles i ad perdut* from which the speaker distances himself. This point of view is part of a concessive strategy.

Nel di por ço and *iço ne di que non-p* are pragmatic markers with a concessive value. They provide in this paper a starting point for the study of concessive strategies in Old French, from the paratactic structures of the *p, q* type to the *p mais q* ones. The *p nel di por ço q* structure is an intermediary stage in this evolution.

Evelyne OPPERMANN-MARSAUX, « Avoi ! avoi ! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de l'interjection « avoi » en français médiéval

Résumé

Cet article cherche à mettre en évidence les propriétés contextuelles, sémantiques et énonciatives communes aux différents emplois de l'interjection « avoi », caractéristique en particulier de la période de l'ancien français. Il montre ainsi que « avoi » se situe principalement à l'ouverture d'un tour de parole, et qu'il introduit régulièrement une intervention réactive. Résultant de la pragmaticalisation de « voi » (impératif de « veoir ») précédé de « a » exclamatif, « avoi » ne conserve pas de lien sémantique avec le lexème verbal d'origine, mais traduit en premier lieu un désaccord de son locuteur face à un discours antérieur. Tout en prenant une valeur expressive, « avoi », qui figure la plupart du temps dans le contexte immédiat d'un terme d'adresse, marque toutefois aussi l'interpellation de

l'allocutaire. L'étude souligne également que les propriétés de « avoi » en ancien français cessent d'être pertinentes en moyen français. En diversifiant ses emplois et en devenant un simple marqueur discursif renforçant l'énoncé qu'il introduit, l'interjection tend aussi à disparaître.

Abstract

The purpose of this contribution is to describe the contextual, semantic and enunciative properties that the different uses of the medieval interjection “avoi” have in common. It shows that “avoi”, mainly used in initial position, is found in a conversational turn that represents the speaker's reaction to the previous discourse of the addressee. Resulting from the pragmatization of the exclamation “a” and the imperative “voi”, “avoi” is not linked to the lexical meaning of the verb “voir”: it always expresses the speaker's disagreement with the addressee. Appearing frequently in the immediate context of a vocative, the interjection also calls the addressee's attention to the discourse where it occurs. Finally, the study establishes that these properties only characterize “avoi” in Old French (the period where the interjection is mainly used). In Middle French, “avoi” is used as a simple discourse marker that emphasizes the utterance it introduces. Becoming less specific than in Old French, the interjection also becomes less frequent and finally tends to disappear.

Daniéla CAPIN, *He, ho, ha, dea* : interjections, connecteurs ou marqueurs discursifs ? Le témoignage des textes en prose médiévaux

Résumé

Les études consacrées à l'interjection s'accordent sur son caractère indexical qui oblige à chercher une saturation dans son environnement. Les études récentes font de ce principe une pratique et ouvrent l'analyse à des cotextes et contextes de plus en plus larges. Cependant, les résultats de cette démarche

restent sous-exploités sur le plan théorique où un catalogue des statuts de l'interjection et une modélisation de son parcours restent à faire.

La présente étude a pour objectif principal de montrer que l'interjection revêt plusieurs statuts dans les textes médiévaux, pouvant cumuler les uns avec les autres : interpellatif, seul ou associé à un terme d'adresse ; nominal fonctionnant comme complément d'objet ; connecteur propositionnel ; marqueur discursif, seul ou en association syntagmatique avec une autre interjection. L'examen des traditions manuscrites de quelques textes-témoins le prouve : les graphies utilisées dans les textes de l'ancien et du moyen français, mais aussi les graphies des incunables, ne distinguent pas toujours l'interjection de la conjonction et de la préposition. Ces observations conduisent à une remarque d'ordre théorique : puisque les différents statuts émergent des agencements respectifs, l'interjection ne devrait pas être considérée comme un item polyfonctionnel, mais plutôt comme un item sous-déterminé.

Cette réflexion a des retombées sur la glose : souvent abordée comme la manifestation d'une opposition au message précédent, l'étude montre que l'interjection peut également indiquer la conformité, l'association, l'intégration à l'énoncé précédent.

Abstract

Most of the studies on the interjection agree on its indexical character which requires a saturation in its environment. Recent surveys put this principle into practice and the analyses concern increasingly larger contexts. However, the results of this approach remain unexplored from a theoretical viewpoint: a catalogue of the interjection statuses and a modeling of its course have yet to be done.

The present study wants to show the different statuses the interjection may have in the medieval prose texts. Some of these statuses are closely linked and may appear concurrently: an interpellative alone or associated with a term of address; a

nominal operating as an object; a propositional connective; a discourse marker, alone or combined with another interjection. The examination of the written forms used in the medieval manuscripts (Old and Middle French) and in the early printed books shows that it is often difficult, even impossible, to distinguish the interjection from the conjunction and the preposition; the separation is then made on the basis of the contextual arrangement. Theoretically, this leads to consider the interjection not as a polyvalent, but as an under-determined item.

This reflection has direct implications for the gloss: usually, the interjection is considered as indicating opposition; the paper shows that the interjection may express as well agreement, association, compliance and integration with the previous statement.

Dominique LAGORGETTE, *Insultes et registres de langue dans les Manières de langage : transgression et effets d'oralité*

Résumé

À partir de l'étude exhaustive des *Manières de langage* de 1396, 1399 et 1415 et d'un corpus d'une cinquantaine de fabliaux et de farces, nous montrerons comment le jeu sur les registres langagiers participe de la création des effets d'oralité. Le discours transgressif, en l'occurrence les insultes, sera en particulier envisagé comme témoignant de cette recherche stylistique qui vise à donner l'illusion d'une représentation fiable de l'oralité. L'étude du discours marginalisé du point de vue des actes de langage permettra de poser la question de la méthode à mettre en œuvre afin d'évaluer à quel registre appartiennent les termes envisagés, problématique encore peu traitée par les études diachroniques. La variation diastratique, qui sera resituée dans ses conditions diatopiques et diachroniques, est envisagée comme appartenant au code oral et serait l'un des vecteurs les plus efficaces afin d'asseoir l'illusion d'une langue plus spontanée.

Abstract

Based on the exhaustive study of the *Manieres de langage* 1396, 1399 and 1415 and of a fifty *fabliaux* and farces corpus, this paper analyses how the strategies using speech registers try to generate for the reader the illusion of “real” reported speech. Transgressive discourse (insults in particular) is viewed as the testimony of a stylistic research in order to create the sensation that dialogues are reliable and realistic. The study of the marginalised discourse from the speech acts theory angle enables to question which criteria and methodology should be used when evaluating to which speech register a word belongs. This last point is still rarely mentioned in diachronic studies. The diastratic variation, as well as the diatopic and diachronic ones, are viewed as part of the oral code and may well be a strong (if not the strongest) auxiliary in this process of reproducing a mimetic, spontaneous speech.

Corinne DENOYELLE, *Les réalisations des actes de langage directifs dans les Manières de langage*

Résumé

Longtemps étudiées pour leur apport en lexicologie, en phonologie ou en histoire de la langue, les *Manières de langage* peuvent aussi faire évoluer notre approche en pragmatique. Ces manuels de conversation, destinés à l’enseignement du français en Angleterre aux ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles, sont composés de dialogues mettant en scène des locuteurs dans des situations de la vie quotidienne. Proposant différents types d’approche de l’allocutaire selon le contexte et la situation socio-économique de l’interaction, ils représentent non seulement des phrases, mais aussi des attitudes communicatives. Ainsi l’observation des actes de langage directifs, qu’il s’agisse des ordres, des requêtes, des offres ou des conseils, permet de montrer leurs réalisations linguistiques selon les relations interpersonnelles des interlocuteurs: on constate ainsi une répartition des énoncés selon leur valeur illocutoire et leur

formulation directe ou indirecte. Bien que l'emploi du mode impératif soit commun à tous ces sous-types d'actes de langage directifs, cette réalisation directe est cependant plutôt le fait de l'ordre. En revanche, la requête se manifeste plutôt par des expressions directes performatives du type « *je vous prie* », ou par des formulations indirectes comme l'expression d'un souhait. Le conseil se réalise majoritairement par des formulations indirectes impersonnelles construites autour de verbes d'obligation, alors que l'offre est essentiellement exprimée par des structures verbales interrogatives. Cette analyse permet ainsi de mesurer l'aspect plus ou moins conventionnel de ces réalisations linguistiques.

Abstract

Studied for a long time for their contribution to lexicology, phonology or history of language, *Manieres de Langage* may also change our approach to pragmatics. These conversation manuals, meant for the teaching of French in England in the fifteenth century, are composed of dialogues featuring speakers in situations of everyday life. Offering different types of approach for the addressee depending on the context and the socio-economic interaction, they show not only sentences, but also communicative attitudes. Thus the observation of directive speech acts, be it orders, requests, offers or advice, can show some linguistic manifestations according to the interpersonal relationships of the interlocutors: there is a distribution of statements according to their illocutionary force and direct or indirect realizations. Although the use of the imperative is common to all subtypes of directive speech acts, this direct realization is mainly used for orders. On the other hand, the request occurs by direct performative expressions such as “*Je vous prie*”, or indirect formulations as the expression of a wish. The advice is carried out mainly by indirect impersonal formulations built around verbs of obligation, while the offer is mainly expressed by verbal interrogative structures. This analysis allows us to measure the more or less conventional aspect of linguistic realizations.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Hava BAT-ZEEV SHYLDKROT (Université de Tel Aviv)
Françoise BERLAN (Université Paris-Sorbonne)
Mireille HUCHON (Université Paris-Sorbonne)
Peter KOCH (Universität Tübingen)
Anthony LODGE (Saint Andrews University)
Christiane MARCHELLO-NIZIA (École Normale Supérieure-LSH, Lyon)
Robert MARTIN (Université Paris-Sorbonne/Académie des inscriptions
et belles-lettres)
Georges MOLINIÉ (Université Paris-Sorbonne)
Claude MULLER (Université Bordeaux 3)
Laurence ROSIER (Université Libre de Bruxelles)
Gilles ROUSSINEAU (Université Paris-Sorbonne)
Claude THOMASSET (Université Paris-Sorbonne)

COMITÉ DE RÉDACTION

Claire BADIOU-MONFERRAN (Université Paris-Sorbonne)
Michel BANNIARD (Université Toulouse 2-Le Mirail)
Annie BERTIN (Université Paris 10-Nanterre)
Claude BURIDANT (Université Strasbourg 2)
Maria COLOMBO-TIMELLI (Université degli Studi di Milano)
Bernard COMBETTES (Université Nancy 2)
Frédéric DUVAL (Université de Metz)
Pierre-Yves DUFEU (Université Aix-Marseille 3)
Amalia RODRIGUEZ-SOMOLINOS (Universidad Complutense
de Madrid)
Philippe SELOSSE (Université Lyon 2)
Christine SILVI (Université Paris-Sorbonne)
André THIBAUT (Université Paris-Sorbonne)

COMITÉ ÉDITORIAL

Olivier SOUTET (Université Paris-Sorbonne), Directeur de
la publication
Joëlle DUCOS (Université Paris-Sorbonne-ÉPHÉ), Trésorière
Stéphane MARCOTTE (Université Paris-Sorbonne), Secrétaire de
rédaction
Thierry PONCHON (Université de Reims Champagne-Ardenne),
Secrétaire de rédaction
Antoine GAUTIER (Université Paris-Sorbonne), Diffusion de la revue

Table des matières

Présentation	
Amalia Rodríguez Somolinos	7
Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux	
Sophie Marnette	21
<i>Nel di por ço / Iço ne di que (Roland v. 591 et 1959) :</i> réinterprétation, atténuation, concession en ancien français	
Amalia Rodríguez Somolinos	49
« Avoi ! avoi ! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de l'interjection « avoi » en français médiéval	
Evelyne Oppermann-Marsaux	71
<i>He, ho, ha, dea</i> : interjections, connecteurs ou marqueurs discursifs ? Le témoignage des textes en prose médiévaux	
Daniéla Capin	95
Insultes et registres de langue dans les <i>Manières de langage</i> : transgression et effets d'oralité	
Dominique Lagorgette	119
Les réalisations des actes de langage directifs dans les <i>Manières de langage</i>	
Corinne Denoyelle	149
Résumés/Abstracts	177

